



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY**

**DÉLIBÉRATION N° 2024/02/10**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LE DÉPLOIEMENT D'OMBRIÈRES  
PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DES LOCAUX DU SYNDICAT**

**COMITÉ SYNDICAL  
du 26 février 2024**

Date de convocation : 20 février 2024

Date de publication : 4 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 26

Votants : 28

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LE DUS, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, M. IABASSEN, M. LARTIGUE, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme JEZEQUEL, M BOULIGNAC.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. BERNIER, M. CHABANEL, Mme MICHEL, M. ANTAO, M. CLOUET, M. DUMEUNIER, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. BACHARD, M. ZAMOLO, Mme VILLECOURT, M. ENJALBERT, M. VERNA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, M. ROUSSELET, M. GOUJON, M. DAUX, Mme FAYOL DA CUNHA.

Absents excusés : Mme JEZEQUEL, Mme FAUVEAU, M. ROUSSELET, M. GOUJON, M. BRIQUET.

Secrétaire de séance : Mme CAVECCHI.

Pouvoirs : Mme FAUVEAU à M. ANTAO ; M. GOUJON à M. LAMBERT-MOTTE.

Exécutoire en vertu de  
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.  
AR du

Pour le Président par délégation,  
Le Directeur Général,



  
Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture  
095-259502367-20240226-DC\_2024-02-10-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR LE DÉPLOIEMENT D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DES LOCAUX DU SYNDICAT**

**Le Comité Syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Environnement ;

**VU** la loi n° 2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV ;

**VU** l'engagement de la Région Île-de-France visant à réduire la consommation énergétique régionale, à réduire la dépendance aux énergies non renouvelables et à augmenter la part régionale produite et consommée issue d'énergies renouvelables et de récupération (EnRr), résumé notamment dans une stratégie Energie-Climat ;

**CONSIDÉRANT** que la Région Île-de-France est susceptible de financer les dépenses d'investissement engagées par les collectivités contribuant au développement des énergies renouvelables électriques ;

**CONSIDÉRANT** que l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des locaux du Syndicat Emeraude s'inscrit pleinement dans cette logique et que ce type d'installation recouverte de modules photovoltaïques est à deux fins :

- Produire de l'électricité d'origine renouvelable destinée à l'autoconsommation (recharge des véhicules électriques, ...) ou à la revente pour le surplus ;
- Optimiser l'utilisation des sols et protéger les véhicules stationnés contre les intempéries (fortes chaleurs, pluie...).

**CONSIDÉRANT** à ce titre que - sous réserve des conditions d'éligibilité, de dépôt et d'instruction des dossiers définies par la Région Île-de-France - le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des locaux du Syndicat Emeraude est susceptible d'être subventionné :

- Soit par un dispositif d'aide spécifique, dans la limite de 50 % du montant des dépenses, avec plafond de 300 000 € ;
- Soit au titre du budget participatif, écologique et solidaire avec un montant d'aide maximum par projet de 10 000 € ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de solliciter la Région Île-de-France au travers de l'un ou l'autre de ces dispositifs d'aides, en vue du déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Syndicat ;

Sur proposition de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la Région Île-de-France pour le financement d'investissements visant au déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Syndicat Emeraude, et à ce titre, à déposer un dossier de demande et à signer tous les documents s'y rapportant.

**AUTORISE**, si le projet est retenu, Monsieur le Président ou son représentant à percevoir les subventions et à inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice concerné.

AINSI DÉLIBÉRÉ.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

**Gérard LAMBERT-MOTTE**  
Maire du Plessis-Bouchard,  
Vice-président du Conseil Départemental  
du Val d'Oise.